



Stationnement et division

Par leguilz34

Bonjour,

Le PLU indique que les stationnements directs multiples sont interdits.

Pourtant j'ai envie de créer plusieurs stationnements sur ma propriété avec des accès directs sur la voie publique.

Quelles solutions?

- 1) faire tres long portail?
- 2) faire une division parcellaire par places de parkings?

Vos avis?

Merci et bonne journée

Par AGeorges

Bonsoir Leguilz,

Cette restriction de la mairie vise, selon moi, à réduire le potentiel d'accident lié à chaque place de parking donnant directement sur la voie publique.

Par ailleurs, la partie devant chez vous peut devoir être aménagée (un 'bateau' par exemple) et la Mairie ne veut pas multiplier ses frais.

Pour ces raisons, je pense que votre idée n'est pas viable et sera rejetée dans tous les cas.

Mais ce n'est que mon AVIS.

Par Al Bundy

Bonjour,

Poster la règle du PLU nous permettrait de mieux vous répondre.

Dans tous les cas je ne vois pas l'intérêt d'une division parcellaire.

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'intérêt serait de contourner les règles du PLU (qui ne sont pas explicitées)

Mais si les frais de géomètre et de publication sont plus élevés que les gains espérés ... c'est un peu ballot !